



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

05 Juillet 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 05 Juillet 2022

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BRE N° 2022-624	04.07.2022	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2022.	3

CABINET DU PREFET

**Arrêté modificatif CAB-BRE N° -624-2022
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2022**

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors-classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 2022-28 du 27 janvier 2022 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu la demande de la mairie de Colombes

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'article 2 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil est modifié et les mentions suivantes sont supprimées comme suit :

- Madame BOUCHAIB Hakima

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, MAIRIE DE COLOMBES demeurant à COLOMBES.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Madame la directrice de cabinet est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 04 Juillet 2022

Le préfet

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>